



L'aérodrome d'Yvetot-Baons le Comte change de Classification !

Le 24 octobre 2011, le préfet de région a attribué un changement de classification à l'aéroport d'Yvetot-Baons Le Comte. Cet aérodrome destiné à un usage privé est maintenant classé en aérodrome à usage « restreint ».

Ne vous trompez pas ! Un aérodrome à usage « restreint » n'a rien de restreint. Ce changement de classification va permettre de commercialiser et de réaliser les activités suivantes sans aucune restriction ni limite. (Extrait de l'Article D232-1 du code de l'aviation civile)

- a) Le fonctionnement **d'écoles de pilotage** ou de centres d'entraînement aérien ;
- b) Les essais d'appareils prototypes non munis de certificat de navigabilité ;
- c) La desserte de centres d'entretien et de réparation de matériel aéronautique ;
- d) Les opérations de travail aérien ;
- e) **Les vols de tourisme** ;
- f) Exceptionnellement des transports aériens commerciaux dans les conditions fixées par l'arrêté de création mentionné à l'article D. 231-1 ou l'arrêté d'agrément mentionné à l'article D. 232-6.

Une école de pilotage se traduit par un apprentissage sous forme de tours de piste (survol de la piste sur un rayon de 1 à 4 km) à répétition. Toutes les 5 minutes l'avion se pose et redécolle pour survoler à faible altitude (300 m) nos habitations. La simulation réalisée en 2ème page montre les habitations qui seront survolées.

Parmi les vols de tourisme sont également possibles les vols en ULM (activité également bruyante et plus importante)

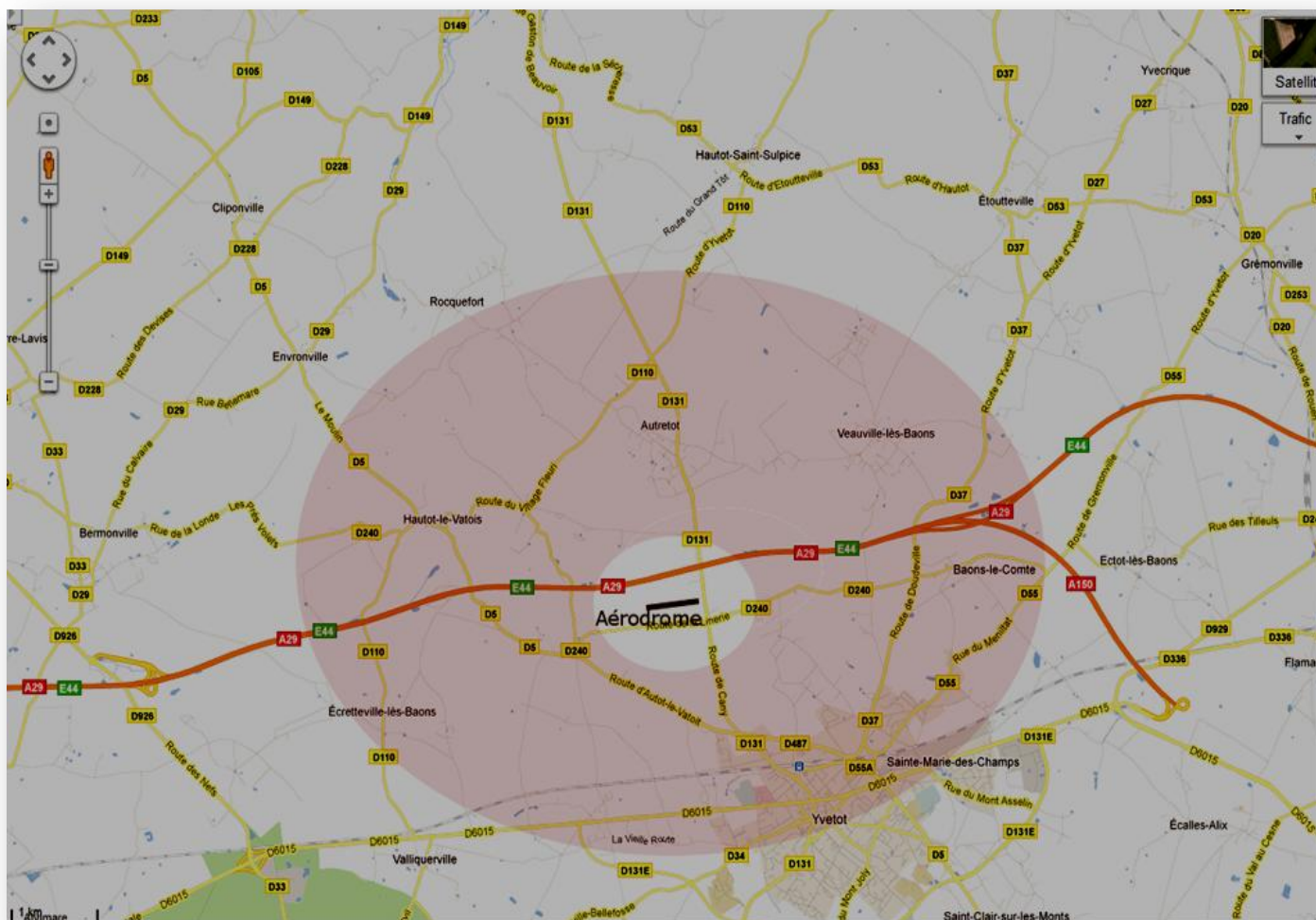
Toutes ces activités pourront être réalisées en semaine mais surtout le **weekend, dimanche et jours fériés compris !**

Nous avons 2 mois pour nous opposer à cette décision ! Mobilisons-nous, aucun retour en arrière ne sera possible après le 27 décembre 2011.

Le site **www.YvetotLesAvions.com** vous permettra de rester informé et d'échanger des idées. L'association « **Défense de qualité de vie des habitants de Baons Le Comte** » se joint à nous pour défendre le calme de nos campagnes.

Vous êtes tous conviés à une réunion d'information, prévue le

vendredi 25 novembre 2011 19:00 à la mairie de **Baons Le Comte**.



Simulation des tours de piste qui seront effectués (rayon 1 à 4 km)

Les tours de piste...

- Les tours de piste sont nécessaires à la pratique et à l'instruction des pilotes.
- La pétition de 2009 a recueilli plus de 120 signatures contre ce même projet
- Les tours de piste représentent les nuisances sonores les plus importantes (avec la voltige) remontés par les citoyens vivant à proximité (<5km) d'un aérodrome.
Recherchez par exemple sur Google « tour de piste nuisances sonores » : Le bruit des avions n'est plus supporté par les habitants des communes voisines des aérodromes de Caen-Carpiquet, Saint-Chamond, Glissy, Cressensac, Jonzac-Neulles, Brive Souillac,...
- Actuellement, l'école de l'aérodrome d'Yvetot réalise ses tours de piste à St Valery en Caux (A 10mn en avion). Pourquoi avoir demandé un changement ?
- Il n'y a aucune limite fixée sur l'accroissement du trafic.
- Aucune plage horaire n'est interdite, vous ne pourrez pas tondre le dimanche mais les avions pourront vous déranger durant tout un dimanche ensoleillé!

Venez nombreux à la réunion d'information pour défendre le calme de nos campagnes !

vendredi 25 novembre 2011 19:00 à la mairie de **Baons Le Comte**